



# COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24  
Email : contact@dalhunden.fr

## Réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2020

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

**Présents :** *Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSEK, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER*

**Absents :** *avec excuse : Jimmy BRUNET (pouvoir à Christine KREMSEK)  
Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON)  
Stéphanie WOLFF (pouvoir à Lorette PIHEN)  
sans excuse : Néant*

*Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule HISTEL en tant que secrétaire de séance.*

### 2020-09-57 – Budget principal – Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il faut procéder à un ajustement de la section d'investissement du budget primitif pour répondre aux besoins de l'opération d'équipement 102 Éclairage public.

Il faut prendre une décision modificative en opérant des transferts de crédits vers cette opération.

Montant prévu initialement 50 000 €

Montant à prévoir 75 000 €

#### Section d'investissement

Dépenses 2117 Opération 109 : 8 000 € vers 21534 opération 102 (Éclairage public)

#### Matériel informatique école :

*Pour rappel :*

*Cette opération est bouclée.*

*Budget prévu 8 000 € - Dépenses réelle 5 600 €*

Dépenses 2183 : 2 000 € opération 100 (Matériel informatique école) vers 21534 opération 102 (Éclairage public)

#### Terrain de jeux :

*Pour rappel :*

*Les commandes sont passées auprès des entreprises pour un montant de 58 000 €.*

*Budget prévu 70 000 €*

Dépenses 2135 : 12 000 € opération 106 (Aire de jeux) vers 21534 opération 102 (Éclairage public)

### Sécurisation école :

Pour rappel :

Cette opération est bouclée.

Budget prévu 15 000 € - Dépenses réelle 12 000 €

Dépenses 2135 : 3 000 € opération 107 vers 21534 opération 102 (Éclairage public)

**Dépenses 2117 opération 109 : 1 000 € vers 165 (Dépôts et cautionnement) : 1 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces opérations.

### **2020-09-58 – Approbation du projet éclairage public**

Le projet de rénovation de l'éclairage public en équipement LED fait partie des actions concrètes que le conseil municipal veut mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

La Maire rappelle les objectifs de cette action :

- Abaissement de la consommation électrique éclairage public de près de 75%.
- Abaissement de puissance de 50% de 22 h à 6 h sur l'ensemble de la commune.
- Abaissement à 30% dans les zones résidentielles.
- Reprogrammation des luminaires dans le lotissement du Giessfeld.
- Une extinction de l'éclairage de quelques heures par nuit reste ouverte et sera décidée ultérieurement.

Le plan de financement prévisionnel proposé est :

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Coût estimatif 76 596 € TTC soit HT **63 830 €**

#### **Aides publiques et autres :**

Fond de solidarité du conseil général 30% 19 149 €

Dotation de soutien à l'investissement local 36% 24 979 €  
*DSIL part exceptionnelle 2020*

Certificat d'économie d'énergie RES-EC-104 8 520 €

**Total 50 648 €**

**Fonds propres 13 182 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement.

### **2020-09-59 – Approbation du plan de financement prévisionnel de l'aire de jeux**

Suite à la validation du projet « Aire de jeux » en séance du CM du 11 septembre 2020, le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan de financement prévisionnel :**

Préparation terrain	11 813 € TTC soit HT	9 845 €
Grillage parcelles	3 711 € TTC soit HT	2 092 €
Fourniture et pose jeux	41 889 € TTC soit HT	34 907 €
	<b>Total</b>	<b>46 844 €</b>

**Aides publiques et autres :**

Dotation d'équipement des territoires ruraux	40%	18 738 €
<i>DETR 2021</i>		
Aide CAF	5%	2 342 €
	<b>Total</b>	<b>21 080 €</b>

**Fonds propres** **25 764 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement.

**2020-09-60 – Attribution d'un logement communal**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 01<sup>er</sup> novembre 2020, le logement 2 pièces situé au 253C rue de la Gravière à Madame Annabelle SCHLICK, domiciliée 160 rue des Frères à 67770 DALHUNDEN.

Le loyer est fixé à 500 €.

Les charges mensuelles (redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et la première fois le 01<sup>er</sup> janvier 2022, en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$L1 = \frac{11 \times Lo}{10}$$

Dans laquelle :

Lo est le loyer au 01/11/2020

L1 est le loyer révisé

Lo est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 1er trimestre 2020 (130,57)

11 est le dernier indice de révision des loyers

L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Drusenheim.

Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1<sup>er</sup> loyer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec le candidat retenu.